

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
20 novembre 2024

Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-cinq novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., CHABIDON D., CHAMAYOU P., FOURY D., GARRABOS F., JASKIC E., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mr ARNAUD A.,

N° 25112024003

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7 1 ;

Considérant que le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à trois et que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU 1ER ADJOINT - 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mme Florence VIDAL : 14 (quatorze) voix ;

Mme Florence VIDAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier adjoint.

ELECTION DU 2EME ADJOINT - 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. Philippe ROCHER : 14 (quatorze) voix ;

M. Philippe ROCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

ELECTION DU 3EME ADJOINT - 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. David FOURY : 14 (quatorze) voix ;

M. David FOURY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

Vote

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

27 NOV. 2024

et publication ou notification

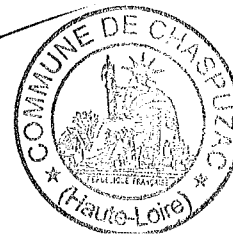
27 NOV. 2024

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU



(Handwritten signature of Patrice Chamayou)